



Coordination Régionale Midi-Pyrénées Santé Action-Sociale

ATTEINTES AUX DROITS ET LIBERTES SYNDICALES

La Coordination Régionale Midi-Pyrénées Santé Action Sociale s'insurge des pratiques antisyndicales qui s'exercent dans le Lot, et plus particulièrement de la situation qui touche Yannick Lequentrec.

Depuis 1995, Yannick Lequentrec est conseillère au CESER Midi-Pyrénées au sein du groupe CGT. Salariée du CDE le Payrat (titre IV de la Fonction Publique Hospitalière, FPH) elle exerçait jusqu'au mois de décembre 2012 son mandat au CESER en bénéficiant des autorisations d'absences de l'article 15 de la FPH. Ceci en toute logique, comme d'autres camarades de la FPH de la région Midi-Pyrénées.

A l'heure où le gouvernement met sur la table les questions de dialogue social, comment ne pas s'interroger - s'indigner même - de la position du Conseil Général du Lot ? En effet, en janvier 2013 et à titre prévisionnel, le salaire de Yannick Lequentrec a été amputé à la hauteur de ses heures effectuées au CESER !

La Fédération et la Coordination Régionale Santé Action Sociale, se sont associées et s'associe à toutes les démarches entreprises pour faire valoir l'application de l'article 15. Une demande de rencontre avec la direction du CDE a été effectuée, elle est encore sans réponse à ce jour...

La Coordination Régionale Midi-Pyrénées Santé Action Sociale considère l'attitude du Conseil Général du Lot discriminante, nous sommes face à une situation de criminalisation de l'activité syndicale.

La Coordination Régionale Midi-Pyrénées Santé Action Sociale :

- ✓ exige le respect et l'application de l'article 15 de la FPH
- ✓ appelle à un rassemblement régional :

Vendredi 8 mars à 10h, rond point Regourd
Devant le Siège du Conseil Général du Lot à Cahors

se soigner
Vivre et travailler partout en Midi-Pyrénées